

Rapport

Mars 2009

Abattage rituel : dans le quotidien des abattoirs halal

Une enquête menée par One Voice



Sommaire

Immersion dans la réalité de l'abattage halal...	4
De graves problèmes sanitaires	4
Des animaux qui souffrent avant l'abattage	5
La souffrance lors de l'abattage	7
Des problèmes humains	11
La « filière » viande rituelle	14
L'Ayd Al-Kabîr	15
Nos recommandations	16
Références bibliographiques	17

© One Voice, 2009

SIÈGE SOCIAL : BP 41 - 67065 Strasbourg

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET MISSIONS : 12, rue Gustave Eiffel - 44810 Héric

Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18

www.one-voice.fr • e-mail: info@one-voice.fr

Pendant plusieurs semaines, les enquêteurs de One Voice ont infiltré le réseau de l'abattage rituel musulman. Le quotidien de plusieurs abattoirs a ainsi pu être filmé, caméra au poing lorsque c'était possible, ou caméra cachée bien souvent. Au-delà de la question de l'étourdissement, sur laquelle tant de monde se focalise, se posait la question simple de la souffrance des animaux mis à mort. Le constat est simple : l'abattage des animaux se fait sans aucune considération pour leur bien-être. Pire, les souffrances qu'ils endurent au nom de la religion ou plutôt d'une logique économique implacable sont inimaginables.



Immersion dans la réalité de l'abattage halal...

Les enquêteurs de One Voice ont pu visiter et filmer l'activité de plusieurs abattoirs français pratiquant la dhabiba, c'est-à-dire l'abattage rituel musulman. Ce dont ils ont été témoins est bien loin des prescriptions de l'Islam en matière de bien-être animal, bien loin aussi d'un égorgement « rapide et sans douleur »... Dans une volonté d'impartialité, les images ont été visionnées non seulement par notre responsable de l'investigation mais également par un vétérinaire anglais, William J. Swann, expert des services vétérinaires anglais concernant l'industrie de la viande.

Une viande halal doit être dhabiba (ou zabiha), c'est-à-dire être le résultat d'un égorgement obéissant aux principes de l'Islam et ne pas contenir de substances haram (illicites).

(Bergaud-Blackler, 2004).

De graves problèmes sanitaires

Dans les abattoirs qu'ils ont visités, nos enquêteurs ont remarqué à plusieurs reprises des conditions sanitaires déplorables :

- Des poulets morts et d'autres visiblement malades dans les enclos d'attente ;
- Des poulets morts et malades entassés au milieu des animaux vivants dans les caisses de transit (avant abattage) ;
- Le sol des zones d'abattage de poulets recouvert de sang frais mais aussi coagulé ;
- Des morceaux de poulets qui traînent un peu partout dans la zone d'abattage ;
- Des poulets en liberté à proximité et même sur la zone d'abattage.

D'après notre expert, William J. Swann, la présence de poulets en liberté dans les salles d'abattage est une pratique particulièrement dommageable d'un point de vue sanitaire. Ces animaux auraient dû être remis en cage ou abattus rapidement.

Le manque d'hygiène sur ces sites est flagrant et n'obéit en rien à la réglementation. Pour notre responsable de l'investigation, la présence de morceaux de carcasses, de plumes, de fèces et de sang est particulièrement propice à un développement bactérien de grande ampleur, et donc dangereux pour les consommateurs.





Des animaux qui souffrent avant l'abattage

L'enquête réalisée dans les abattoirs révèle que les situations de stress et où les animaux souffrent commencent bien avant l'abattage. Dès les zones d'attente, ils sont maltraités, malmenés, voire même frappés. Nos enquêteurs ont notamment observé :

- Des volailles entassées dans des caisses sans eau, ni nourriture, ni soins (certaines mourantes d'autres déjà mortes) ;
- Les animaux en attente (volailles et moutons) témoins de l'abattage de leurs congénères, parfois même si proches qu'ils sont éclaboussés par leur sang ;
- Des poulets attrapés sans ménagement par les pattes et maintenus et transportés la tête en bas ;
- Des poulets suspendus par les pattes à la chaîne d'abattage pendant plus de 5 minutes

avant l'arrivée du sacrificateur et le démarrage de la chaîne ;

- Des moutons tirés par les pattes pour être déplacés du parc à la salle d'abattage. En l'absence de couloir aménagé, ils se débattent de toutes leurs forces ;
- Ces mêmes moutons pris pour cibles par deux jeunes garçons qui leur donnent des coups de pieds et leur jettent des pierres sans que personne n'intervienne ;
- Une jeune chèvre choisie par un client et qui se sauve pour ne pas être attrapée. Finalement maîtrisée, elle est jetée à terre par un employé et hurlera de peur jusqu'au dernier moment ;
- Un petit bouc, tiré par les pattes et emmené du parc à l'abattage sans ménagement, qui se retrouve sur le dos.





UN PETIT BOUC TIRÉ PAR LES PATTES JUSQU'À LA SALLE D'ABATTAGE...

D'après notre expert, William de J. Swann, la façon dont les oiseaux sont manipulés et entravés à la chaîne automatique est pour eux inhabituelle (ndla : donc générateur de stress). D'une manière générale, les animaux devraient être manipulés le moins possible, et d'une manière adaptée et douce pour ne pas générer de stress. Il a trouvé particulièrement choquant la façon dont les animaux étaient traités sans que jamais leur bien-être soit pris en considération. Il a notamment souligné que cela était absolument contraire aux attentes de l'Islam en matière d'abattage.

L'entassement des volailles vivantes, les animaux en attente qui assistent à l'abattage de leurs congénères, démontrent le peu de considération dont les animaux bénéficient dans ces abattoirs. Leur stress est énorme et rien n'est fait pour le réduire, au contraire. Leur panique se communique et s'amplifie. Elle est intolérable.

UN MOUTON QUI SE VIDE DE SON SANG SUR SES CONGÉNÈRES AFFOLÉS.



La participation des particuliers et même d'enfants au processus est non seulement illégale mais dangereuse. Quant aux coups portés, ils relèvent de la maltraitance pure. Qu'ils soient le fait d'enfants considérant l'abattoir comme un terrain de jeux la rend d'autant plus inacceptable. Le respect s'apprend dès le plus jeune âge. Quels adultes risquent de devenir des enfants pour lesquels la souffrance est banalisée et la violence encouragée ?

La souffrance lors de l'abattage

Au moment où ils sont abattus, où leurs douleurs devraient prendre fin, les animaux abattus rituellement connaissent bien souvent des souffrances supplémentaires et une longue agonie. Voici ce que nos enquêteurs ont observé :

– Dans l'un des abattoirs, les poulets sont égorgés sur le couvercle d'une grande lessiveuse avant d'être placés tête la première dans les saignoirs (trous coniques destinés à l'exsanguination). Quand tous les saignoirs sont occupés, ils sont jetés dans la lessiveuse les uns par dessus les autres où on les entend se débattre.

– Dans un autre abattoir : la chaîne d'abattage automatisée est trop rapide – quand il y a plus de 5 poulets à la fois – pour un employé seul qui doit courir d'une machine à l'autre... Conséquence directe : 4 poulets ont été ébouillantés vivants sous les yeux de nos enquêteurs, sans avoir été égorgés. Encore vivants, ils ont été replacés en début de chaîne... Et cela doit vraisemblablement



arriver souvent étant donné le mode de fonctionnement de la chaîne.

– Un veau jusque là tranquille, pénètre dans le piège de contention. Il est saisi par les naseaux et tiré en avant jusqu'à ce que sa tête soit engagée dans l'emplacement prévu pour elle. Quand le piège se met à tourner, il a subitement l'air terrifié, la tête toujours maintenue par un employé qui lui enserme fermement les mâchoires au niveau des maxillaires. Il essaye désespérément de se redresser et, le piège étant trop grand pour lui, il faut beaucoup d'efforts pour le maintenir. Le sacrificateur arrive, un couteau pointu à la main, et tente lui



CE CHEVREAU EST TROP PETIT POUR L'APPAREIL DE CONTENTION. IL SE DÉBAT ET EST FINALEMENT COINCÉ SUR UNE GRILLE...



DES MOUTONS MAL POSITIONNÉS ENDURENT UNE MORT ENCORE PLUS DOULOUREUSE.

aussi de stabiliser la tête de l'animal. C'est finalement avec son genou qu'il parvient à la bloquer. Il tranche ou plutôt cisaille ensuite la gorge de l'animal d'au moins 4 coups de couteau et le libère. Le veau se redresse immédiatement et dans un ultime effort parvient à ramener sa tête à l'intérieur du piège où, haletant, il agonisera de longues minutes.

– Des moutons très stressés, qui se débattent et essayent de fuir ;



– Des moutons à peine égorgés – certains en pleine agonie – lancés les uns par-dessus les autres sur le tapis roulant qui mène à la salle d'habillage (où ils seront dépecés) ;

– Des moutons égorgés qui tentent de fuir. L'un d'entre eux parvient à sortir de la salle

d'abattage. Il est rattrapé et jeté sur les autres pour terminer son agonie... Un autre est également rattrapé in extremis et reçoit un second coup de couteau, sans plus d'égards.

– Des moutons égorgés à même le sol, par des employés qui marchent dessus pour les maintenir ;

– Des moutons saignés et treuillés au milieu de leurs congénères terrifiés ;

– Dans plusieurs abattoirs, nos enquêteurs ont observé des employés commençant à découper les membres d'animaux encore vivants ;

– Des moutons mal placés dans le piège de contention : une patte coincée à l'extérieur voire même la moitié du corps ;

– Un autre, une patte coincée à l'extérieur du box de contention lutte longtemps après s'être fait tranché la gorge. Il tente désespérément de respirer mais sa trachée est coupée. Son agonie a duré plus de 4 mn ;

– Un petit bouc, visiblement très stressé, est si petit que sa tête dépasse à peine de l'appareil de contention. C'est donc finalement la tête plaquée sur une grille par un employé qu'il sera égorgé sans aucune délicatesse.



DE LONGUES MINUTES D'AGONIE POUR CE VEAU TROP PETIT POUR L'APPAREIL DE CONTENTION.



Le responsable de l'investigation a été particulièrement choqué par l'usage de la lessiveuse, où l'on entend les poulets se débattre durant leurs derniers instants de vie, et où ils se vident de leur sang les uns sur les autres. Cette pratique est tout bonnement inadmissible et d'une grande cruauté. Elle n'obéit en rien aux préceptes de l'Islam.

L'animal doit être complètement vidé de son sang car, comme dans le judaïsme, c'est le sang qui serait le siège de l'âme des êtres vivants (Cazet-Valette, 2004).

D'après notre expert, William J. Swann, le veau a été abattu dans un contexte particulièrement stressant pour lui : la taille trop petite du piège de contention a impliqué un trop grand nombre de manipulations et l'environnement sonore était trop bruyant. Le temps qu'il a passé dans le piège était inutilement long. Du fait de sa petite taille, le veau a réussi à retirer sa tête du dispositif de retenue après que son cou ait été coupé et il était toujours conscient au moment où il s'est écroulé dans le piège où son sang

L'abattage rituel musulman

« Il s'agit d'une coupe rapide et profonde, par un couteau propre et bien affûté, des vaisseaux sanguins (les deux artères carotides qui transportent le sang au cerveau et au cœur, et les deux veines jugulaires qui ramènent le sang du cerveau vers le cœur), la trachée et l'œsophage. Le système nerveux central (la moelle épinière) doit rester intact. Cette coupe doit être accompagnée par la prononciation de « Bismillah, Allah Akbar » (Katme, 1986).

s'est donc répandu. Pour lui, il ne peut y avoir de doute : l'abattage a été terrifiant et particulièrement pénible.

Pas de doute non plus que les moutons aient été entassés avant la fin de leur exsanguination. En outre, dans plusieurs cas et dans les différents abattoirs, le type de saignement indique que seules des veines ont été touchées. « Lors d'un abattage rituel, les animaux doivent être manipulés avec égards avant la prière et



calmés pendant qu'elle est récitée et que leur gorge est tranchée. Ici, tout indique une pratique irrespectueuse des préceptes de l'Islam. J'ai même de sérieux doutes concernant les compétences des sacrificateurs qui à plusieurs reprises n'ont pas efficacement égorgé et saigné le mouton » a-t-il souligné. D'après lui, ces moutons ont beaucoup souffert.

La souffrance liée à l'égorgeement mise en évidence

La souffrance des animaux égorgés est pourtant au cœur de nombreux débats. Ne serait-ce que parce qu'elle modifie les qualités de la viande, elle est une question que même les producteurs sont enclins à envisager. Les observations faites dans les abattoirs par nos enquêteurs devraient donc susciter une réaction unanime : la souffrance provoquée par l'abattage rituel est inacceptable !

Le Farm Animal Welfare Council (FAWC ou Assemblée pour le bien-être des animaux de ferme) est un organisme de conseil indépendant, établi par le gouvernement anglais en 1979. Il a pour mission de surveiller et de conseiller le gouvernement concernant le bien-être des animaux de ferme depuis leurs conditions d'élevage jusqu'à celles de leur abattage. Il suit de près la question de

l'abattage rituel qu'il considère comme particulièrement douloureux :

« L'égorgeement est en théorie rapide, il reste néanmoins une large incision dans le cou qui va traverser la peau, les muscles, la trachée, l'œsophage, les carotides, les veines et de nombreux nerfs. Bien sûr, elle résultera en l'insensibilisation d'un animal resté conscient, mais pour le FAWC, une telle blessure ne peut que causer une importante douleur préalable... » (FAWC, 2003).

D'après le professeur John Webster, spécialiste britannique des productions laitières et de l'élevage : « Ce qui est totalement inacceptable et particulièrement pénible pour la vache, c'est qu'elle est toute à fait consciente de suffoquer dans son propre sang » (Webster, 1987).

Il a également suggéré que la peur plus que la douleur était le vrai problème des animaux abattus : « l'intensité de la souffrance perçue par une vache abattue rituellement pour le halal ou la shehita est (...) extrêmement importante, mais sa durée est brève. » (Webster, 1995)



Des problèmes humains

L'ensemble des dysfonctionnements relevés par nos enquêteurs, dont la grande souffrance des animaux, est sans doute lié au manque de qualifications et d'implication des employés. Voici ce qu'ils ont notamment relevé :

- Les animaux sont manipulés sans attention. Attrapés par les oreilles ou les pattes, voire même les naseaux (pour le veau) ;
- Un grand nombre d'animaux, mal égorgés, qui agonisent longtemps dans le désintérêt général ;
- Un employé qui crie à un mouton continuant à bêler après avoir été égorgé : « *Ta gueule !* » ;
- À un autre mouton, déjà égorgé mais tentant de fuir, un employé lance, en ricanant : « *Arrête, arrête, tu te fais du mal pour rien !* » ;
- Des employés, peu impliqués dans ce qu'ils font, égorgent des moutons tout en discutant ensemble ;
- De nombreux travailleurs non qualifiés présents ponctuellement pour assurer le rendement de la chaîne, certains originaires du Maroc et d'autres d'Ukraine ;
- La participation d'un père et de ses deux jeunes fils au processus d'abattage de 3 moutons qui leur sont destinés ;
- Aucun respect du culte : dans la plupart des cas, aucune prière n'a été récitée au cours du rituel. Les sacrificateurs n'étaient d'ailleurs pas toujours musulmans.

Un Hadith du Prophète stipule :
« Dieu a prescrit la bonté en toute chose. Si vous tuez, faites-le avec bonté, et si vous saignez un animal, faites-le avec bonté »



William J. Swann a vite conclu à l'incompétence des sacrificateurs qu'il a pu voir à l'œuvre sur les vidéos filmés par nos enquêteurs. Non seulement les employés se sont avérés incompetents pour manipuler les animaux, mais ils se sont pour la plupart montrés incapables de les égorguer correctement. La souffrance qui en a résulté est inadmissible.

Et quoi d'autre que la cruauté – l'ignorance peut-être ? – pour justifier la suspension en pleine conscience des animaux et pire que tout, leur égorgement sous les yeux de leurs congénères, éclaboussés de sang et gagnés par la panique...

La question de l'étourdissement

En France, contrairement à d'autres pays comme le Royaume-Uni, les sacrifices rituels sont dispensés d'assommage, procédé utilisé pour rendre inconscient les animaux avant leur mise à mort (différents systèmes existent qui sont détaillés dans le rapport *Derrière les portes des abattoirs de France*). D'après William Swann, cela aurait pourtant amélioré le sort des animaux abattus.



La cruauté de l'abattage rituel réside aussi dans le choix de ses opérateurs

D'un point de vue religieux, la seule condition édictée par la loi musulmane est que le sacrificateur soit scripturaire, c'est à dire de l'une des religions du Livre : l'Islam, le judaïsme ou le christianisme. Pour la communauté musulmane française, l'usage coutumier est que l'abatteur soit musulman et que l'animal soit tourné vers la Mecque (Cazes-Valette, 2004).

D'un point de vue légal, le sacrificateur doit être habilité par l'une des grandes Mosquées de France (Paris, Évry ou Lyon).

Or ce que nous avons constaté c'est que le recrutement des tueurs ne se faisait pas via des agences d'interim ou via l'ANPE mais par le bouche-à-oreille. Ce sont souvent des travailleurs sans papiers et totalement inexpérimentés qui sont embauchés...

Car en théorie, la méthode d'abattage rituel est décrite comme rapide et sans douleur. Mais comme le souligne N. Vialles (1999), tout dépend de la motivation et de l'expérience du sacrificateur :

« [...] si actuellement, on écoute les réflexions des professionnels quotidiennement confrontés à l'abattage, tous se réfugient d'abord derrière les impératifs réglementaires. Puis ils exposent aussi leur perplexité : on peut faire souffrir en assommant, on peut être compatissant en saignant directement. L'essentiel, conclut-on (prudemment ou sincèrement ?), est que ce soit

« bien fait » : une saignée directe sûre donne une mort très rapide, mais exige un personnel très compétent ; l'assommage dans les conditions de contention actuelles, exige moins de savoir faire ; mais s'il est manqué, il est très vraisemblablement plus éprouvant que la saignée directe. » (Vialles, 1999).

La question de l'étourdissement est une question ouverte, sujet d'une grande polémique. En attendant, les animaux continuent à souffrir d'autant plus que leurs tueurs sont non seulement incompetents, mais aussi parfois ouvertement cruels et en tout cas désintéressés par le bien-être des animaux qu'ils abattent.

Le culte détourné

Leur désintéressement pour le culte au nom duquel ils opèrent devrait susciter une vive réaction de la part des pratiquants. S'agissant d'abattage « rituel », le processus devrait donc être « ritualisé » et cohérent avec les préceptes de l'Islam concernant le bien être des animaux. Or non seulement ces derniers sont maltraités, mais ils sont abattus sans prière, sans que ce soit au nom de Dieu. La viande résultant de ces abattages n'est donc pas réellement halal !

Comme l'écrit M. Manazir Ahsan, Directeur Général de The Islamic Foundation,

« [...] il est temps pour la société islamique de faire le point sur son attitude à l'égard des animaux [...]. Il existe un besoin pressant d'améliorer la façon dont ils sont traités, dans les abattoirs en particulier, et de mieux les traiter en général. En s'acquittant consciencieusement de ce devoir, les

MAL ÉGORGÉ, UN MOUTON TENTE DE FUIR...





...IL EST RATTRAPÉ SANS MÉNAGEMENT, ET JETÉ SUR LES CADAVRES DE SES CONGÉNÈRES AVEC UN DERNIER COUP DE COUTEAU...

musulmans s'assureraient une plus grande récompense dans leur Vie Future, et, plus important, ils feraient plaisir à Allah, ce qui est pour eux la plus haute félicité imaginable. Il est temps aussi d'entamer une discussion sur la question épineuse de l'étourdissement préalable à l'abattage. Examinons cette question objectivement dans le contexte des enseignements de l'Islam, tout en gardant à l'esprit les pratiques actuelles et la production de viande en masse. Ce débat revêt une importance et une pertinence particulières dans les pays occidentaux qui comptent aujourd'hui une forte population musulmane. Tâchons de trouver des moyens d'adapter notre pratique à la loi du pays, sans provoquer de confrontation.» (Manazir, 2007)

La plupart des sacrifices auxquels nos enquêteurs ont assisté n'avaient donc de rituel

que le nom. Dans ce contexte on peut se demander si la dérogation à la réglementation concernant l'assommeage a encore un sens. Au contraire, ce type d'abattage devrait être beaucoup plus réglementé, encadré et surveillé...

Dans sa condamnation des élevages industriels Al-Hafiz Ahmad Masri (2007), écrit concernant l'abattage : « [...] nous avons le droit d'abattre des animaux pour nous nourrir, mais il nous est interdit de les tuer simplement pour le plaisir ou pour nous distraire et de leur ôter la vie sans nécessité [...]. De même, tuer un animal en lui occasionnant des douleurs prolongées ou des blessures est considéré par l'islam comme abominable. [...] »



La « filière » viande rituelle

La viande issue de l'abattage rituel est organisée en véritable filière. Au-delà des impératifs religieux, on devine des schémas économiques apparemment très rentables.

Les consommateurs dans l'ignorance

Les consommateurs, non seulement musulmans mais de toute confession, doivent être informés des pratiques qu'ils entretiennent sans le savoir. Car ce que beaucoup ignorent, c'est qu'une grande partie – pour ne pas dire la majorité – de la viande issue de l'abattage rituel, non validée « halal » ou « casher », se retrouve dans le réseau de distribution générale ! Que des poulets soient ébouillantés vivants, que des moutons soient encore conscients au moment où on commence à les dépecer concerne donc l'ensemble des consommateurs de viande.

Concernant la viande halal par exemple, la demande en abats étant particulièrement importante, une grande partie des carcasses se retrouvent dans la filière classique. Concernant la viande casher, c'est systématiquement la partie inférieure des animaux (réputée illicite), donc la moitié de chaque carcasse, qui est vendue sans mention particulière...

Absence de chiffres officiels

Et aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'existe pas de chiffre officiel du nombre d'animaux abattus rituellement et en pleine conscience chaque année. Selon un rapport



publié en 2005 par COPERCI, ce serait 80 % des ovins, 20 % des bovins et 20 % des volailles. Ces estimations ayant été critiquées, l'OABA a réalisé une enquête en 2006 et 2007 dans 225 établissements d'abattage qu'elle a visités (sur un total de 320 établissements agréés par les services vétérinaires).

Plus de la moitié d'entre eux (118 abattoirs exactement) ont déclaré pratiquer l'abattage rituel (israélite et musulman) dans des proportions importantes :

- 28 % des gros bovins y sont abattus rituellement (dont 89 % sans étourdissement préalable) ;
- 43 % des veaux y sont abattus rituellement (dont 93 % sans étourdissement préalable) ;
- 62 % des ovins et caprins y sont abattus rituellement (dont 88 % sans étourdissement préalable). »

(Source : Lettre d'information de l'OABA, 2^e semestre 2008)



L'intérêt économique révélé

L'intérêt économique du flou existant sur les méthodes d'abattage est pourtant clair : les parties concernées étant souvent les plus tendres et donc les plus onéreuses (gigots, entrecôte...), leur mise au rebut serait particulièrement dommageable pour les abattoirs qui y trouvent un complément de revenu substantiel...

L'Ayd Al-Kabîr

L'*Ayd Al Kabîr*, souvent appelé « fête du mouton » en France, est la commémoration par les musulmans du sacrifice d'Ibrahim (remplacé au dernier moment par un bélier). À cette occasion, un mouton est égorgé (en principe dans la maison et par le chef de famille) pour attirer la chance durant l'année à venir. (Brisebarre, 1998)

Ce sacrifice n'est pas obligatoire mais « recommandé » (Benkheira, 2000). Il ne fait en rien partie des 5 piliers de l'Islam (comme le ramadan par exemple). Pourtant, il est un évènement important pour les musulmans, à travers le monde. C'est aussi, et c'est ce qui en fait sans doute également l'importance, un marqueur fort de l'identité culturelle, au point que « certains avouent avoir recommencé de sacrifier [depuis leur arrivée en France] alors qu'ils ne le faisaient plus chez eux » (Brisebarre, 1998 ; Cazes-Valette, 2007)

En France, il doit être obligatoirement réalisé par un sacrificateur habilité et dans l'enceinte d'un abattoir. Pour répondre à la demande en milieu urbain, des abattoirs temporaires agrémentés sont mis en place. Le principe est le même que lors de l'abattage rituel : le mouton doit être égorgé et vidé de son sang. L'étourdissement n'est pas pratiqué mais le mouton doit être immobilisé mécaniquement. Il est interdit au public d'avoir accès à la chaîne d'abattage.

C'est une source de revenu ponctuelle mais importante pour les éleveurs d'ovins qui vendent directement aux particuliers : en 2000, 120 000 animaux auraient été sacrifiés en 24 heures (d'après le *Quid 2007*)...



Nos recommandations

La vraie question est partout soigneusement évitée. Tant qu'il y aura des mises à mort en série, il y aura de la souffrance... Ne serait-ce que parce qu'elle ne se résume pas au seul moment où la lame s'enfonce. La souffrance commence pour nombre d'animaux dès le transport vers l'abattoir et ne fait que s'accroître tout au long du processus. Manipulés avec violence, entassés dans des camions, mourant de faim, de soif, de l'absence de soins, ils ne sont l'objet d'aucune attention. Arrivés au terme de leur voyage et de leur vie de souffrances, leur instinct de survie les incite tout de même à tenter de s'enfuir. Car plus que tout, ces animaux veulent vivre. Ils sont biologiquement conçus comme tous les êtres vivants avec cet instinct et les odeurs de stress et de sang se communiquent entre eux à grande

vitesse, engendrant une panique grandissante et intolérable.

Pour eux, pour moins de souffrances, One Voice recommande une diminution de la consommation de viande. En supprimant la viande de vos menus au moins un jour par semaine, vous participerez notablement à l'éviction de la souffrance tout en préservant l'environnement.

Pour que les consommateurs soient correctement informés et puissent choisir en conscience, One Voice réclame également un étiquetage des produits carnés précisant le mode d'abattage utilisé. C'est une information au moins aussi importante que le mode d'élevage des animaux.



Références bibliographiques

AL-HAFIZ, A. M. (2007) : Animal Welfare in Islam, The Islamic Foundation ed.

BENKHEIRA, H. (2000) : *Islam et interdits alimentaires. Juguler l'animalité*, Paris, PUF, coll. « Pratiques théoriques ».

BERGEAUD-BLACKLER, F. (2004) : *Nouveaux enjeux autour de l'abattage rituel musulman: une perspective européenne*, Cahiers d'économie et sociologie rurales, n° 73.

BRISEBARRE, A.M. (sous la dir. de) (1998) : *La fête du mouton. Un sacrifice musulman dans l'espace urbain*, Paris, CNRS éditions, coll. « Méditerranée ».

CAZES-VALETTE, G. (2004) : *Le rapport à la viande chez le mangeur français contemporain – Rapport de synthèse*, Groupe ESC Toulouse/CCIT - Cofinancé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.

Farm Animal Welfare Council (2003): Report on the Welfare of Farmed Animals at Slaughter or Killing, Part 1: Red Meat Animals, <http://www.fawc.co.uk/reports.htm>

KATME, A. M. (1986): An up-to-date assessment of the muslim method of slaughter, UFAW Symposium on Humane Slaughter and Euthanasia, Zoological Society of London, Regent's Park, 18-19 September, 1986.

Disponible sur : <http://www.azhar.jp/info/halal-eng/halal5.html> (traduction ASIDCOM)

MANAZIR, A. (2007): note de l'éditeur, in : "Animal Welfare in Islam", The Islamic Foundation ed.

VIALLES, N. (1999): « Une mort indolore ? Remarques et questions autour des procédés d'abattage des animaux de boucherie », pp 207-216, publié dans « L'homme et l'animal : un débat de société », édition Quae, 1999

www.one-voice.fr